

FO Préfectures

MOBILISONS-NOUS ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Plan Santé POLICE et Pôle de Vigilance Suicide

**Interpellation en direct
du Ministre de l'Intérieur
sur le sujet !!!**

Comme nous vous l'avons précisé cet été, lors de la diffusion de notre tract sur le Plan Santé Police, nous avons tout d'abord obtenu une audience auprès de l'adjointe au SDASAP POLICE le 28 août dernier.

A cette occasion, nous avons réaffirmé nos revendications, nos préoccupations sur les difficultés éthiques et déontologiques qu'entraînent les PVS, et le nouveau Plan Santé sur les assistants sociaux.

Nous avons réaffirmé que l'administration de la Police se devait de respecter le cadre réglementaire de notre métier, mais que nous restions ouverts à d'éventuelles propositions qui intégreraient ces principes.

Nous avons également demandé la suppression des Pôles de Vigilances Suicides au profit de réunions pluridisciplinaires (hors hiérarchie) contribuant à une action de prévention de tout type au sens large, la suppression de la notion de coordination du médecin vis-à-vis des assistants sociaux, que le service social soit écarté du rôle de repérage des situations de fragilités, de se conformer à la loi quant à la rédaction d'une note sur le partage de l'information et que soient respectées les préconisations du CSTSS.

L'écoute a été cordiale et attentive mais nous avons bien senti que les marges de manœuvres étaient vraiment réduites quant aux possibilités d'évolutions...

Nous avons bon espoir qu'en septembre des réponses nous soient apportées mais nous restons toujours dans l'attente...

Depuis deux ans maintenant qu'ils tentent de nous avoir à l'usure...

Nous avons décidé d'interpeller directement le Ministre le 2 octobre lors d'une rencontre bilatérale avec FO Préfectures. Le Ministre a été à notre écoute et nous attendons donc maintenant avec impatience le retour de cette intervention...

Nous vous tiendrons informés de la suite...



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

